

ATELIER IDENTITOVIGILANCE | INS

Journée e-Santé

4 mai 2022

SOMMAIRE

1. **Introduction**
2. **L'INS et le référentiel national IDV**
3. **Le téléservice INSI (récupération, vérification)**
4. **Mise en œuvre INS**

Espace documentaire




Pas de doute possible.

Les acteurs impliqués




MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Délégation ministérielle au numérique en santé
La DNS

 RÉSEAU DES RÉFÉRENTS RÉGIONAUX EN IDENTITOVIGILANCE

 ANS
AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

 Agence Régionale de Santé
L'ARS Normandie

 Union Régionale Médecins Libéraux
URML Normandie
URPS

 Ordre National Infirmiers
ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
Conseil National de l'Ordre
Ordres professionnels

 FHF
FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE
 FHP
FÉDÉRATION DE L'HOSPITALISATION PRIVÉE
 FEHAP
Santé Social - Privé Solidaire
 HD
FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS D'HOSPITALISATION À DOMICILE
Fédérations

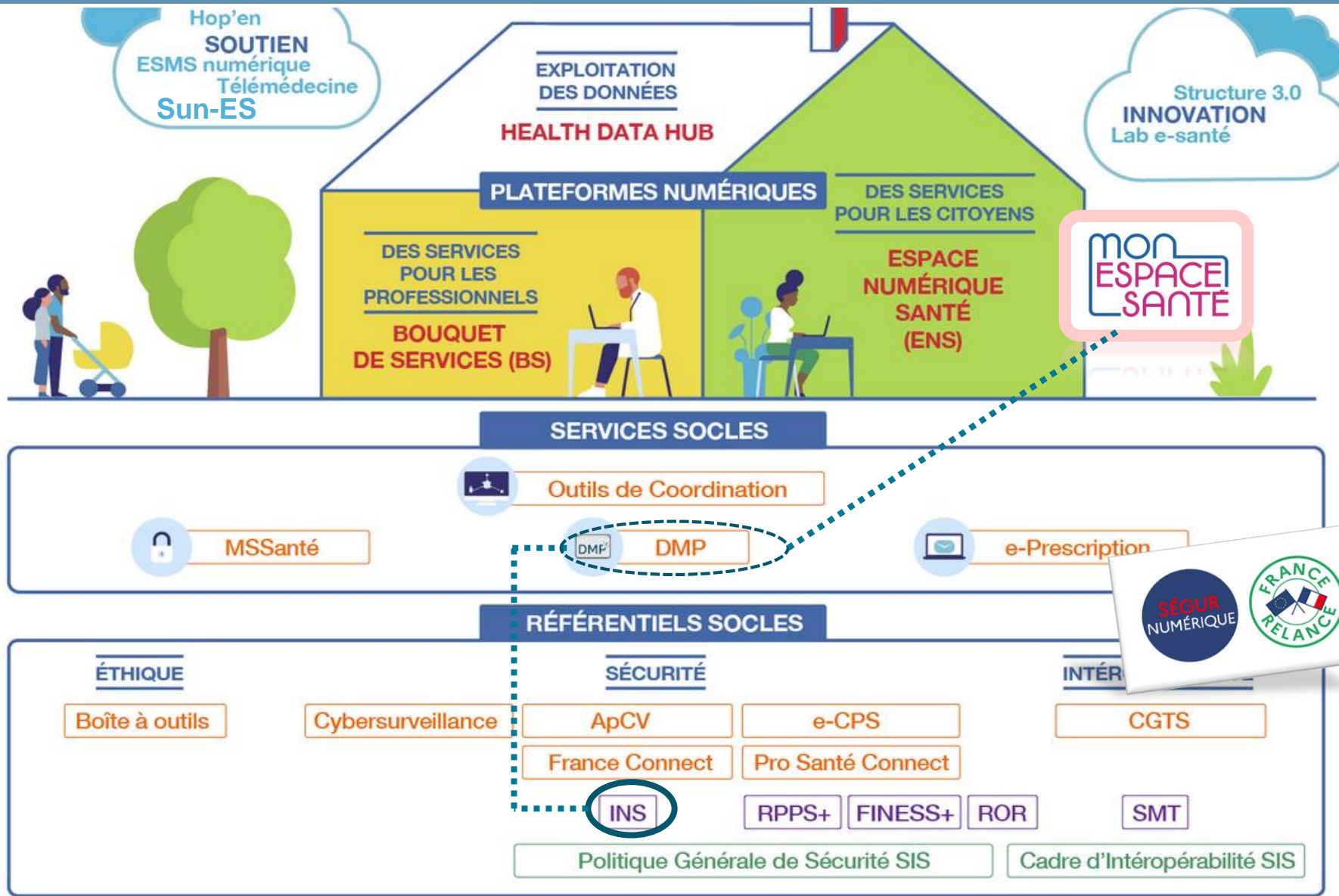
National

Régional

 SÉCURITÉ SOCIALE
l'Assurance Maladie

 nes
normand'e.santé
Normand'e-santé

 N-IDV
Normandie Identitovigilance



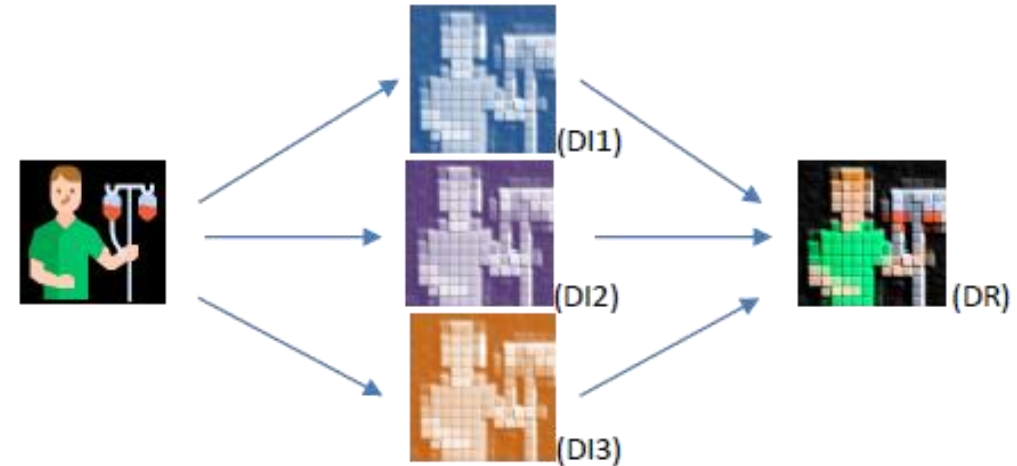
- ▶ **Identité** : ensemble des traits d'état civil caractérisant une personne
- ▶ **Identité numérique** : représentation d'un individu physique dans un système d'information
- ▶ **INS = Identité nationale de santé** : identité numérique utilisée pour référencer les données de santé, issue de l'appel au téléservice INSi de la base d'identité nationale de référence (INSEE)
- ▶ **Identité sécurité sociale** = identité de facturation

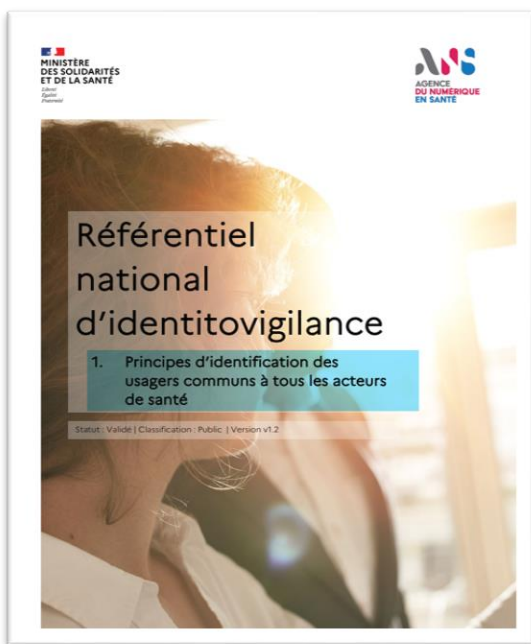
- ▶ **Homonymes** : personnes partageant des traits ou des identités approchantes
 - Fréquence de certains patronymes et prénoms
 - Fréquence variable selon les pays et régions
 - Intérêt de la date et du lieu de naissance !
 - Homophones (DuponT et DuponD)

- ▶ **Usurpation d'identité** = utilisation frauduleuse d'identité : Emprunt de l'identité d'un autre usager, souvent pour bénéficier des droits assurance maladie
 - Mettre en œuvre des techniques de dépistage
 - Questions ouvertes, contrôle pièce identité

Domaines d'Identification (DI) et de Rapprochement (DR)

- ▶ Un **DI** rassemble l'ensemble des applications informatiques où l'utilisateur est reconnu par une même identité numérique.
- ▶ Un **DR** attribue une identité numérique de fédération à plusieurs DI qui peuvent ainsi échanger en toute sécurité des données. Il sert de référentiel unique d'identités.





FONDAMENTAUX D'IDENTITOVIGILANCE ET MESURES PHARES DU RNIV

Décret n° 2019-341 du 19 avril 2019 relatif à la mise en œuvre d'un traitement comportant l'usage du numéro d'inscription au RNIPP ou nécessitant la consultation de ce répertoire dit «cadre NIR» définit les catégories d'acteurs concernés et les finalités des traitements pour lesquels l'utilisation du NIR est autorisée.

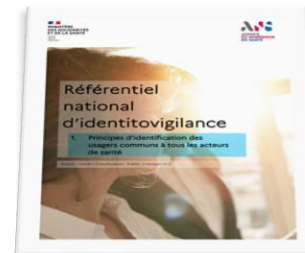
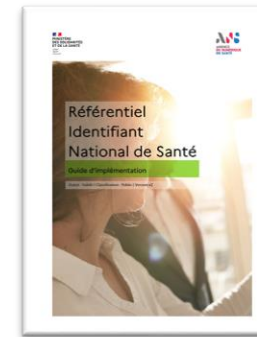
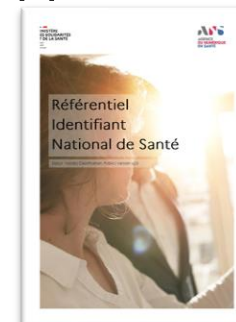


Décret n°2019-1036 du 8 octobre 2019 modifiant le décret n° 2017-412 du 27 mars 2017 relatif à l'utilisation NIR Articles du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) comme identifiant national de santé R. 1111-8-1 à R. 1111-8-7 du code de la santé publique.



Arrêté du 27 mai 2021 paru le 8 juin 2021 portant approbation des modifications apportées au référentiel « Identifiant national de santé » rend opposable

- Le référentiel V2 INS (conditions utilisation INS)
- Le guide d'implémentation (opposable aux éditeurs)
- Le RNIV volets 0 à 4 (opposable aux éditeurs et aux professionnels)



Le référentiel national d'identitovigilance (RNIV)

Le RNIV fixe les exigences et recommandations en termes d'identification des usagers
Les exigences listées dans le RNIV sont opposables à tous les acteurs* :



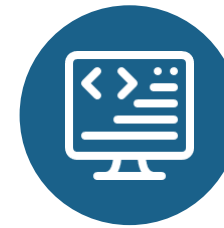
Usagers du système de santé



Professionnels



Agents en charge de la création des identités



Éditeurs

*Liste des acteurs non exhaustive



Le RNIV a été élaboré par le réseau des référents régionaux en identitovigilance (3RIV).



Il est découpé en plusieurs volets.

Il comporte des exigences SI** opposables aux éditeurs, des exigences PP** opposables aux professionnels, des recommandations SI et des recommandations PP.

** SI : Système d'information ; PP : Pratique professionnelle

Composition du RNIV

- ▶ RNIV 0 : points essentiels que tout acteur de santé doit connaître
- ▶ RNIV 1 : principes communs à tous les acteurs de santé
- ▶ RNIV 2 : mise en œuvre en établissement de santé
- ▶ RNIV 3 : mise en œuvre dans les structures non hospitalières
- ▶ RNIV 4 : mise en œuvre dans les autres structures (cabinet...)
- ▶ RNIV 5 : gouvernance régionale
- ▶ RNIV 6 : gouvernance nationale



HÔPITAL



MÉDECIN
DE VILLE



BIOLOGIE
MÉDICALE



RADIOLOGIE



OFFICINE



MÉDICO-
SOCIAL



EDITEUR

Les volets 0, 1, 2 et 3 du RNIV sont disponibles sur le site du [Ministère de la santé](#).
Le RNIV 3 est une simplification du RNIV 2



INS, qu'est ce que c'est ?

Aujourd'hui sans INS

Un usager = plusieurs identités différentes chez les acteurs qui le prennent en charge



Nom de naissance : **LOISEAU**
Prénom(s) de naissance : **Marina, Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F



Nom de famille : **PHENOMENE**
Prénom(s) de naissance : **Marina**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F



Nom de naissance : **LOISEAU**
Prénom(s) de naissance : **Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F

Avec l'INS

Un usager = une seule et unique identité partagée par tous les acteurs : l'INS

Matricule INS : 2 80 01 75 056 016 18

OID : 1.2.250.1.213.1.4.8

Nom de naissance : LOISEAU

Prénom(s) de naissance : Marina
Anne

Date de naissance : 21/01/1980

Sexe : F

Code lieu de naissance : 75056

L'identité INS provient des bases de l'état civil (INSEE) et non des bases de la sécurité sociale.

Traits d'identité

TRAITS STRICTS stables dans le temps

- ▶ Nom de naissance (nom de famille)*
- ▶ Premier prénom
- ▶ Liste des prénoms de naissance*
- ▶ Date de naissance*
- ▶ Sexe*
- ▶ Lieu de naissance*
- ▶ Matricule INS (+ OID**)*

TRAITS COMPLEMENTAIRES plus variables

- ▶ Nom utilisé (nom d'usage)
- ▶ Prénom utilisé (prénom usuel)
- ▶ Adresse
- ▶ Téléphone
- ▶ Profession...

L'enregistrement du nom utilisé est obligatoire lorsqu'il est différent du nom de naissance. [Exi PP 17]

L'enregistrement du prénom utilisé est obligatoire lorsqu'il est différent du premier prénom de naissance. [Exi PP 18]

* : traits de l'identité nationale de santé- ;

** Object identifiant : identifiant technique reçu par le système d'information.

Différences entre matricule INS et NSS



Matricule INS

NIR ou NIA **PERSONNEL**

TRAITS D'IDENTITE **DE REFERENCE**

Identification
numérique des
usagers de la santé

Identitovigilance



NSS (*numéro sécurité sociale*)

NIR ou NIA **OUVRANT DROIT**

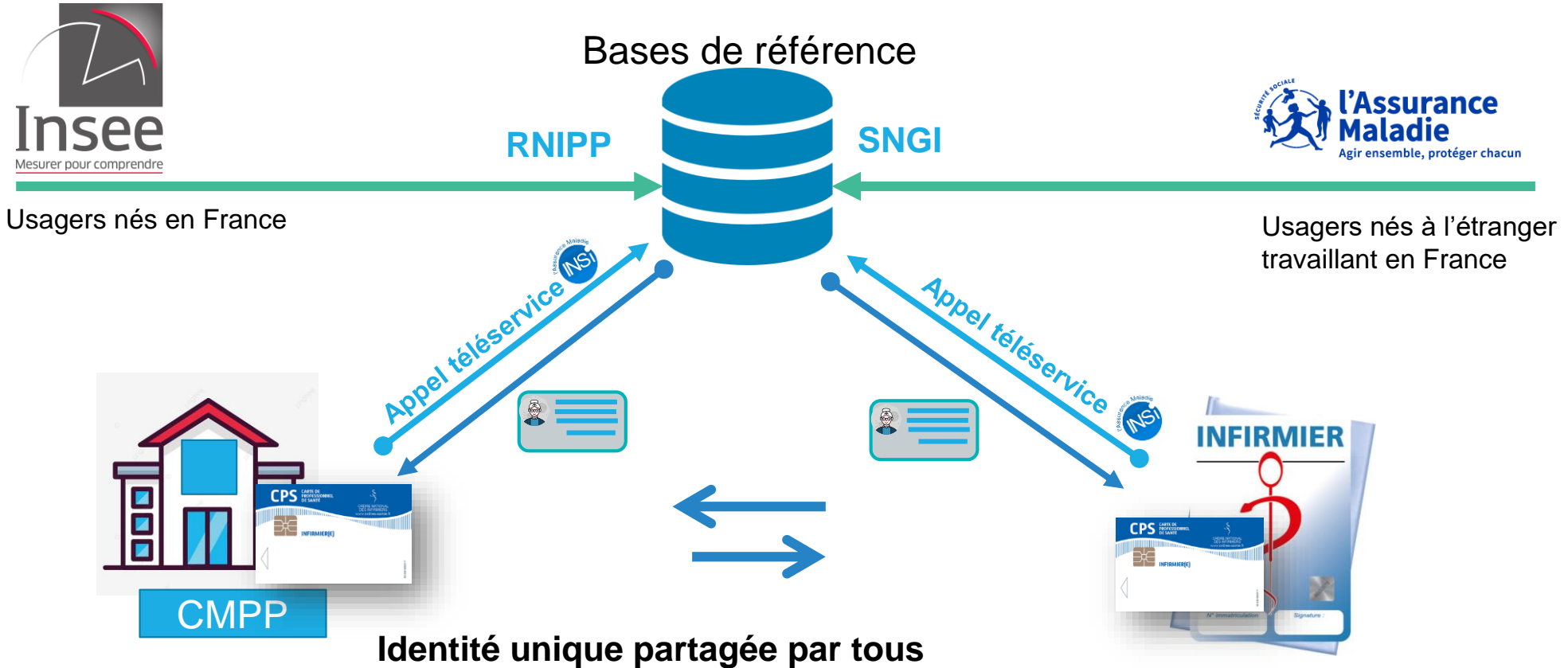
TRAITS AM (**NON OFFICIELS**)

Facturation et
remboursement des
soins

~~Identitovigilance~~

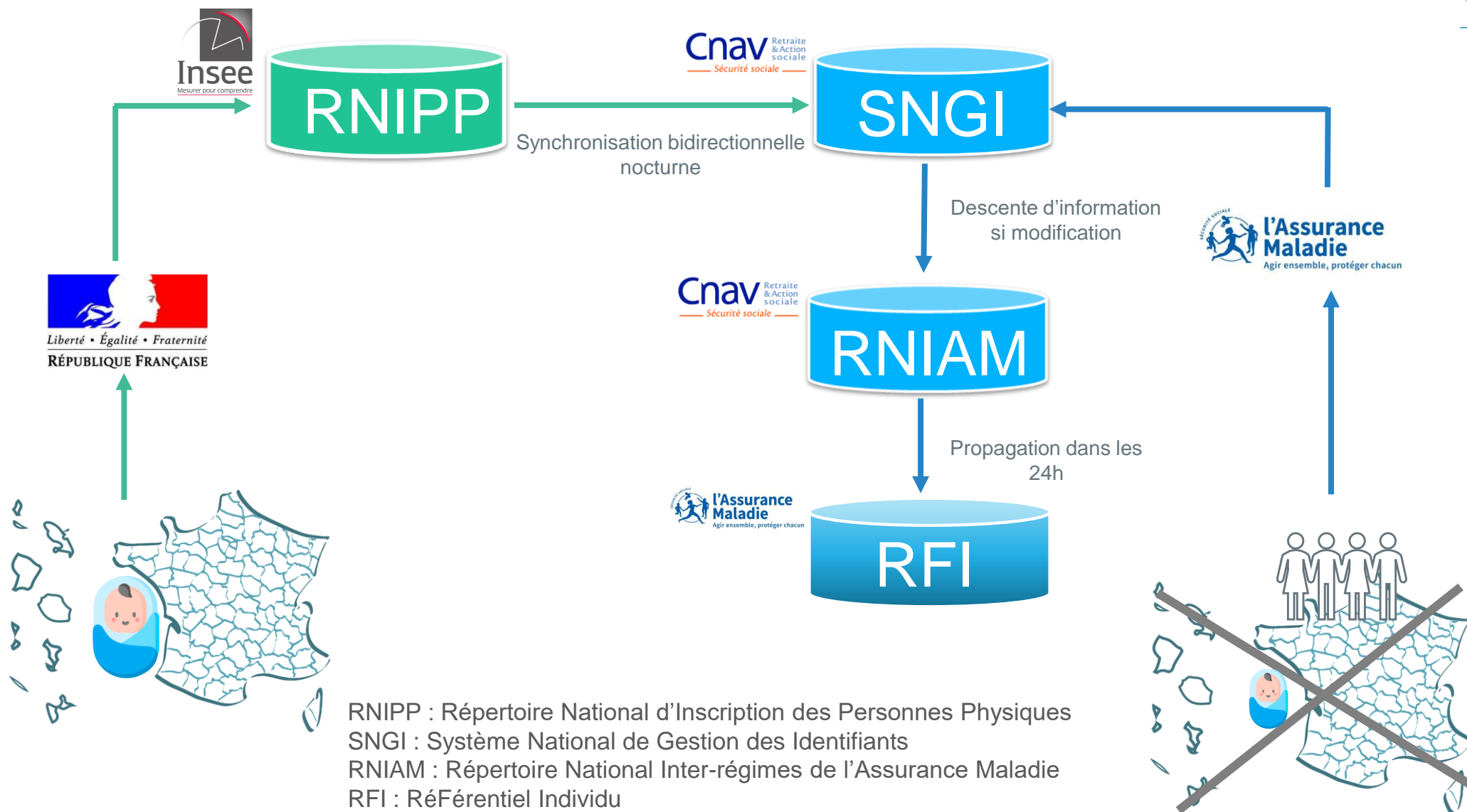
INS pour quoi faire ?

Récupération de l'INS



RNIPP répertoire national d'inscription des personnes physiques (INSEE)
SNGI système national de gestion des identifiants (CNAV)

Les bases de données d'identité de référence



Vérifier l'identité

Pièces d'identités de haut niveau de confiance

- ▶ Passeport
- ▶ Carte nationale d'identité
- ▶ Titre de séjour permanent
- ▶ Livret de famille ou extrait d'acte de naissance accompagnés d'une pièce d'identité du responsable légal pour les mineurs



! Les informations présentes sur la pièce d'identité priment.

Quelles sont les conditions d'utilisation de l'INS ?

L'utilisation de l'INS est restreinte à un cercle de confiance d'acteurs

Seuls les **acteurs de la santé et du médico-social** impliqués dans la prise en charge de l'usager, du suivi médico-social de la personne ou menant des actions de prévention sont habilités à utiliser l'INS pour référencer et partager **des données de santé**.



! Le référentiel INS précise les mesures de sécurité et modalités d'utilisation de l'INS.

Les statuts de l'identité

Niveaux de confiance de l'identité numérique - Utilisation obligatoire

- P** **Identité provisoire** : Statut par défaut d'une identité nouvellement créée par saisie manuelle
- V** **Identité validée** : Statut acquis par une identité si sa cohérence a été contrôlée par rapport à une pièce d'identité (PI) de haut niveau de confiance
- R** **Identité récupérée** : Statut d'une identité créée par interrogation du téléservice INSi
- Q** **Identité qualifiée** : Statut d'une identité créée par interrogation du téléservice INSi ET dont la cohérence a été contrôlée par rapport à une PI

		STATUTS POSSIBLES			
		P	R	V	Q
ATTRIBUTS	ID homonyme	+	+	+	+
	ID douteuse	+			
	ID fictive	+			

Les attributs de l'identité

Apportent des renseignements supplémentaires sur l'identité - Utilisation facultative

Identité douteuse :

- ▶ Doute sur l'identité alléguée par l'utilisateur, doute relatif aux modalités de recueil

Identité fictive :

- ▶ Attribution d'une identité fictive à un usager incapable de décliner son identité
- ▶ Ex INCONNU 01 janvier 2012

Identité homonyme :

- ▶ Marqueur d'alerte : présence dans la base identité de plusieurs identités proches : Identiques sur certains traits (nom, prénom – exemple : Mr MARTIN Michel)
- ▶ Approchantes (ou homophone) – Exemple : DUPONT et DUPOND

Liés au statut provisoire uniquement.
Pas d'appel au téléservice INSi



Non utilisation de l'INS / pas de récupération



- ▶ Identité fictive douteuse
- ▶ Cas légaux d'anonymat
- ▶ Absence de données dans la base état civil (nom, prénoms, sexe, date de naissance)
- ▶ Enfant de moins de 8 jours
- ▶ Identité particulière



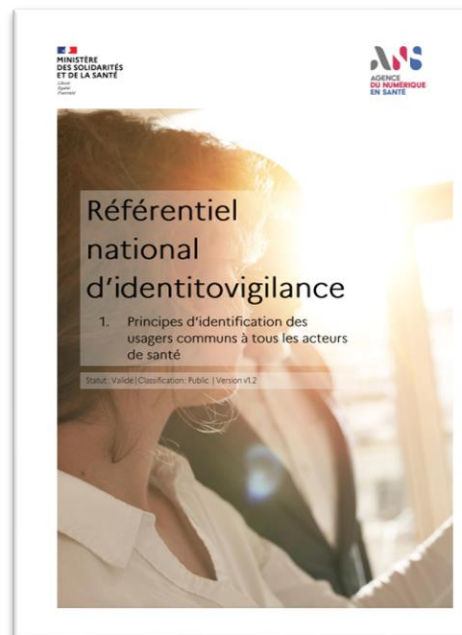
- ▶ Les étrangers de passage (touristes)
- ▶ Les étrangers en situation irrégulière



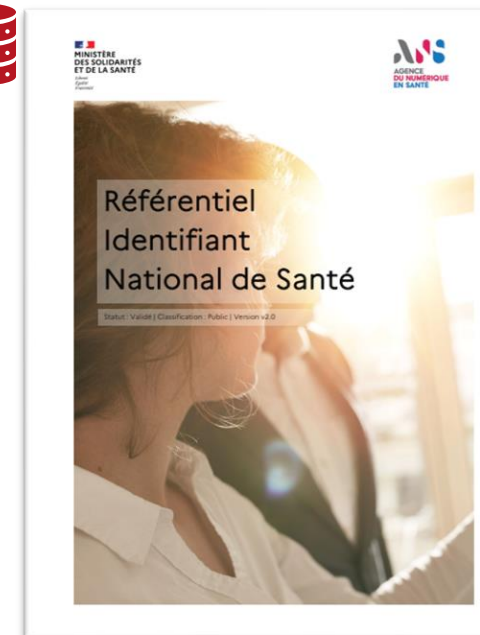
Identité de l'utilisateur à laquelle l'INS et les traits d'identité sont associés doit avoir été vérifiée par le biais de procédure d'identitovigilance



L'INS doit être récupérée ou vérifiée par le biais du téléservices INSI



INS qualifiée



Le matricule INS (et l'OID) ne peut être transmis que si l'identité est qualifiée

1. Récupération de l'INS

Comment ?

- ▶ Lecture automatique de la carte Vitale

- ▶ Saisie des traits d'identité – Données à renseigner a minima : nom de naissance, un des prénoms de naissance, date de naissance et sexe

Rechercher une INS : Données en entrée – Recherche par carte Vitale

- NIR de l'individu
- Date de naissance
- Rang
- Nom de naissance du porteur de la carte (facultatif)



Rechercher une INS : Données en entrée – Recherche par traits

- Nom de naissance
- Un des prénoms de naissance
- Date de naissance
- Sexe
- Code lieu de naissance (facultatif)



Données retournées :

- ▶ Nom de naissance (nom de famille)
- ▶ Prénom(s) de naissance (liste avec espace)
- ▶ Date de naissance

- ▶ Sexe
- ▶ Lieu de naissance (code INSEE)
- ▶ Matricule INS

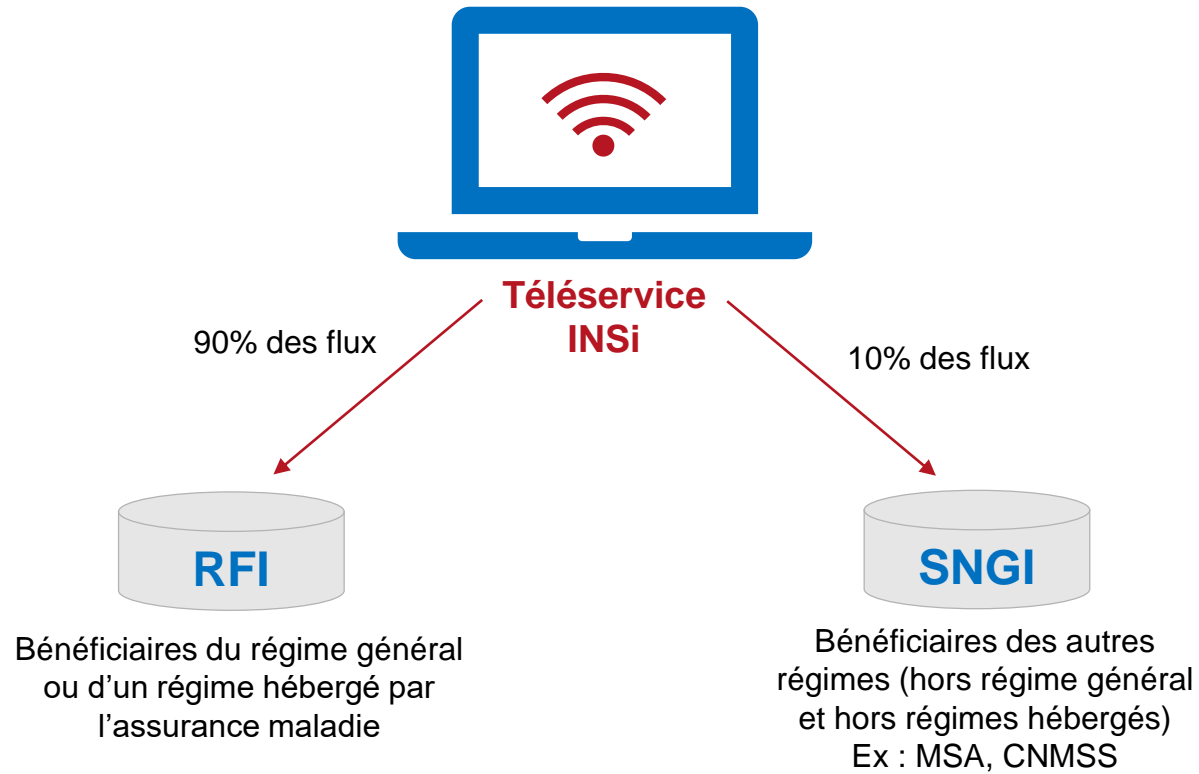
1. Récupération de l'INS

Concrètement ?

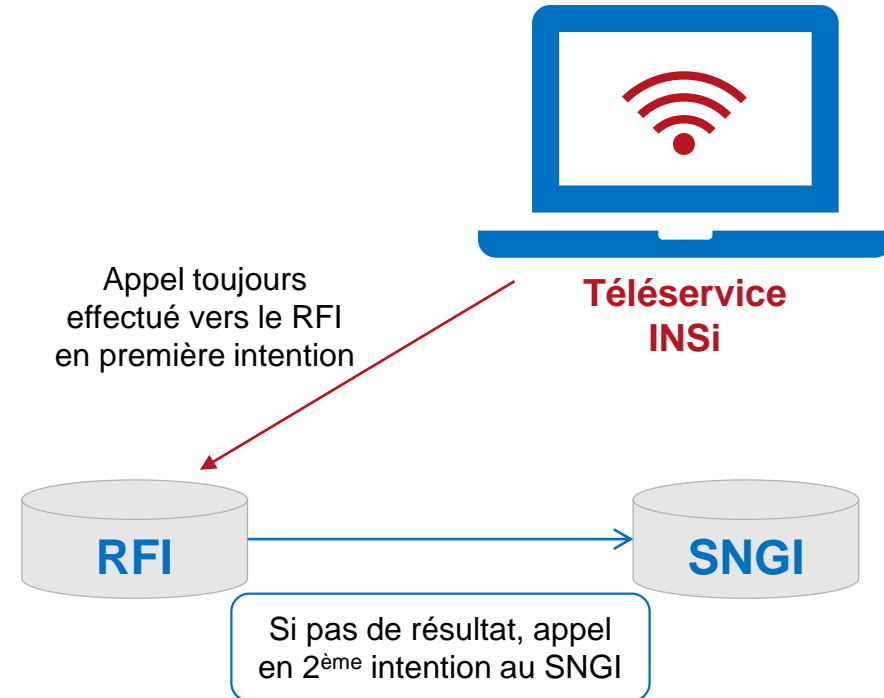
- ▶ Le téléservice permet de récolter l'INS contenue dans **les bases nationales de référence**.
- ▶ L'appel de l'opération se fait de manière **unitaire** et nécessite l'utilisation d'une **carte CPx nominative**.
- ▶ **Une seule réponse** est retournée. Les données retournées par le téléservice **ne sont pas modifiables**.

L'utilisation de la carte vitale est à privilégier Exi PP 06 RNIV socle

Appel par carte vitale



Appel par saisie des traits



L'opération de vérification de l'INS



2. Vérification de l'INS



Quel usage ?

- ▶ Vérification de l'INS **transmise par un autre professionnel** par rapport aux bases de référence*
- ▶ Vérification de l'INS **contenue dans les bases du professionnel** par rapport aux bases de référence tous les 3-5 ans

Concrètement?

- ▶ L'appel de l'opération peut se faire de manière unitaire ou en masse.
- ▶ L'utilisation d'une carte CPx nominative est nécessaire.
- ▶ Certificat serveur (mai 2021).

* Si l'INS n'est pas déjà connue



Utilisez des questions ouvertes !

- ▶ Quelle est votre date de naissance ?
- ▶ Quel est votre nom de naissance
- ▶ Quel est le nom que vous utilisez dans la vie courante ?
- ▶ Quel est votre premier prénom ?
- ▶ Avez-vous d'autres prénoms ?
- ▶ Quel est le prénom que vous utilisez dans la vie courante ?
- ▶ Êtes vous une femme ou un homme ? (question à poser si doute)
- ▶ Dans quelle ville et département êtes-vous né(e) ?



Rechercher une identité dans la base patient



- ▶ Date de naissance en premier critère
- ▶ Début du nom : 3 premières lettres
- ▶ Début du prénom : 3 premières lettres

! Ne jamais saisir le nom/prénom en entier !
Retrouver une identité même si elle a été saisie avec une erreur.

Il est plus facile de distinguer des lettres différentes que des chiffres différents



Nom de naissance	Nom utilisé	Prénom	Date de naissance
OLIVER		MANUEL	22/08/1963
OLIVER		MANUELA	20/08/1968



Traits d'identité stricts :

Traits qui servent à établir l'identité officielle d'une personne physique, sans risque d'erreur.

Champs réservés :

- ▶ **Nom de naissance** (nom de famille)
- ▶ Liste des prénoms de naissance
- ▶ **Premier prénom** de naissance
- ▶ **Date de naissance**
- ▶ **Sexe**
- ▶ **Code INSEE du lieu de naissance**
 - Code officiel géographique (COG) commune française
 - Pays de naissance pour les autres (99---)
- ▶ Matricule INS + avec son OID

La création d'une identité numérique requiert la saisie d'une information dans au moins 5 traits. [Exi PP 02]

Lorsqu'ils sont récupérés, les traits de l'INS remplacent les traits locaux.

Données à faire figurer sur les documents :

- ▶ **Nom de naissance** (nom de famille)
- ▶ **Premier prénom** de naissance
- ▶ **Date de naissance**
- ▶ **Sexe**
- ▶ **Matricule INS + avec son OID** uniquement si l'INS est qualifiée

Ces traits peuvent être complétés par :

- ▶ Code INSEE du lieu de naissance
 - Code officiel géographique (COG) commune française
 - Pays de naissance pour les autres (99---)
- ▶ Nom et prénom utilisé



Le Datamatrix INS contient
l'ensemble des informations

Modèle de cartouche : diffusion de l'INS

IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS)					
Nom de naissance		Garcia-Hammadi			
Prénom(s) de naissance		Sarah-Lou Anna			
Date de naissance	21/01/1977	Sexe	F		
Lieu de naissance (code INSEE)		01154			
N° matricule INS		2 77 01 01 154 003 29			
NIR	X	NIA			
Adresse de messagerie sécurisée de l'usager* : 277010115400329@patient.mssante.fr					



INS non signée

* Complément à l'identité INS à faire figurer à partir du 1^{er} janvier 2022, et à construire sur le principe [Matricule INS]@patient.mssante.fr

Demande de rectification

Pièce identité erronée

- ▶ Service public :

<https://demarches-administratives.net/erreur-cni/>

- ▶ Lettre recommandée AR
- ▶ Copie de PI à corriger
- ▶ Copie d'un passeport sans faute
- ▶ Copie d'acte de naissance



INS erronée

Usager immatriculé INSEE (simple)
France, DROM, certaines COM

- ▶ Démarche en ligne
- ▶ Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)
- ▶ NIR

Usager immatriculé CNAV (compliqué)
Etranger, certaines COM

- ▶ Caisse locale, assurance maladie, vieillesse
- ▶ Dossier transféré au SANDIA (dépend de la CNAV Tours)

A photograph of a person lying in a hospital bed, with a hand resting on their forehead. The image is overlaid with a blue tint. The text "Projet INS : Les clés de l'organisation" is centered over the image.

Projet INS : Les clés de l'organisation

Organisationnel

- ▶ les pratiques en cours en matière d'identitovigilance
- ▶ les procédures actuelles
- ▶ les acteurs de l'identification
- ▶ tous les points d'accueil concernés par l'identification des patients
- ▶ inventorier toutes les cartes, CPx et lecteurs de cartes

Système d'information

- ▶ cartographie des flux d'identité
- ▶ revue des habilitations
- ▶ analyser la qualité de la base patients
- ▶ mesurer les écarts avec le RNIV, identifier les applications informatiques nécessitant une mise à jour

Identifier la charge de travail

- ▶ besoin en ETP pour mettre en œuvre l'INS conformément aux bonnes pratiques édictées par le RNIV.

Check list

Récapitulatif des actions à mener par une structure			
Phases	Étapes	Actions	Documents / Liens à consulter
Créer son projet et effectuer un état des lieux	01. Je prends connaissance de la documentation projet et de l'effort national d'identitovigilance (RNIV)	<input type="checkbox"/> Je prends connaissance de l'effort national d'identitovigilance (RNIV), à minima le volet 2 "Pratiques courantes" complété par le volet 3, 3 ou 4 en fonction de mon secteur <input type="checkbox"/> Je prends connaissance de l'état d'alignement et j'ajoute en consultant le référentiel INS	Le référentiel national d'identitovigilance Le référentiel INS
	02. Je réalise un état des lieux organisation, identitovigilance et système d'information	<input type="checkbox"/> Pour connaître mes besoins, je consulte le support "L'INS en quelques mots" pour comprendre le fonctionnement de base de l'INS (il ne se fait pas à la main) <input type="checkbox"/> Je réalise le relevé des ordinateurs INS de l'ARS <input type="checkbox"/> Je consulte mon équipe projet INS <input type="checkbox"/> Pour valider mon état des lieux et disposer d'un plan d'action personnalisé, je m'appuie sur le questionnaire d'autoévaluation disponible en version : -souhait -départ -ARS Pw <input type="checkbox"/> J'ai des questions ? Je contacte mes référents régionaux INS et identitovigilance	L'INS en quelques mots Les ordinateurs INS pour le secteur Les ordinateurs INS pour le secteur santé Le questionnaire autoévaluation secteur Le questionnaire autoévaluation département Le questionnaire autoévaluation ARS Pw Liste des référents régionaux INS / identitovigilance (impact "Toulouse" & Metzger)

Questionnaire autoévaluation

II. Questionnaire d'autoévaluation et actions d'amélioration à conduire						Date évaluation	
Observatoire	Rapport de la question	Réponse	ACTIONS	Projeté	État		
Identitovigilance	CRQ 1 L'établissement a-t-il officiellement désigné au moins un référent en identitovigilance ?	Oui	Informez N-REV (Nid@normand-ars.fr) en cas de turnover des référents basés en identitovigilance.				
	CRQ 2 Existe-t-il une cellule opérationnelle d'identitovigilance (CV ou équivalent) composée de personnels disposant d'un temps dédié pour gérer au quotidien les problèmes liés à l'identification des usagers ?	Oui	S'assurer que les membres de la cellule d'identitovigilance (ou équivalent) sont connus de tous les professionnels de la structure.				
	CRQ 3 Une équipe projet INS a-t-elle été constituée en y incluant à minima les profils suivants : référents en identitovigilance, responsables de l'accueil des usagers, de système d'information, de la DSI ?	Non	Mettre en place une équipe projet INS de façon à ce qu'elle soit représentative des différentes fonctions concernées par la gestion de l'identité numérique. Par exemple : responsable de l'accueil administratif, du système d'information, de la gestion des risques, de la CV, représentants des professionnels usagers (cadres de santé...), obligé à la protection des données.				
	CRQ 4 L'établissement dispose-t-il d'un outil informatique dédié à l'identitovigilance pour faciliter le dépistage et le traitement des anomalies liées de travail sur les doublons directs, les doublons de traits d'identité... ?	Oui	S'assurer auprès de l'éditeur que l'outil se bénéficie d'une mise à jour pour être parfaitement conforme au RNIV.				
	CRQ 5 Existe-t-il une liste actualisée des personnels habilités à gérer le traitement des doublons et des collisions potentielles ?	Non	Établir et maintenir à jour une liste des professionnels habilités à gérer le traitement des doublons et des collisions, de préférence au sein de la cellule d'identitovigilance.				
	CRQ 6 Les documents relatifs à l'identification des usagers sont-ils connus de tous les acteurs de santé concernés (interne voire externe) et facilement accessibles ?	En partie	S'assurer que la documentation qualifiée relative à l'identification des usagers est connue de tous les professionnels concernés (SD ou équivalent).				

Les actions à mener



Organisation et identitovigilance

Sécuriser l'identification des usagers en appliquant **les bonnes pratiques d'identitovigilance**

Sensibiliser et former les professionnels en charge de la gestion des identités

Réviser la politique d'identitovigilance, les procédures, la charte locale...



Système d'information

Commander des **cartes CPx nominatives et/ ou un certificat serveur** en fonction des besoins

Prioriser **les applications impactées** par l'INS

Contactez **vos éditeurs**

Tester **la bonne implémentation** de l'INS



Juridique

Mettre à jour **vos conventions / contrats de sous-traitance** avec **vos fournisseurs de logiciels et/ou prestataires métiers**

Mettre à jour **votre documentation relative à la protection des données personnelles** pour y intégrer l'INS

Informez vos usagers



Réfléchir à **la stratégie d'alimentation** des bases usagers avec l'INS

Mesures des écarts au RNIV

- ▶ Contrôle de l'identité : nouveauté nom et prénom utilisé
- ▶ Statuts et attributs
- ▶ Introduction apostrophes et tirets
- ▶ PI de haut niveau de confiance

Révision de la politique d'identitovigilance de l'établissement

- ▶ Permanence des soins, PASS, maternité, urgences...
- ▶ Ressources : back office?
- ▶ Contrat de sous traitance / espace de confiance

Procédure d'appel du téléservice :

- ▶ personnels habilités (cartes CPx, scanners)..
- ▶ stockage des PI
- ▶ Appels par CV / traits stricts

Les nouveaux risques liés à l'INS

- ▶ Procédure en cas d'écarts lors de la réponse (sur PI/ sur téléservice)
- ▶ Procédure de déqualification de l'INS

Gestion de la base d'identité :

- ▶ Politique de reprise de l'antériorité de la base d'identité
- ▶ indicateurs habituels (fusions, collisions..)
- ▶ Indicateurs de confiance : 4 statuts

- ▶ Etat des lieux de l'organisation actuelle et écarts aux RNIV
- ▶ Modalités de récupération de l'INS
- ▶ Conduite à tenir lors d'échecs d'appel au téléservice
- ▶ Conduite à tenir si l'INS diffère de l'identité locale
- ▶ Conduite à tenir si l'INS diffère de la pièce d'identité
- ▶ Validation des identités
- ▶ Accueil en permanence des soins ou par des soignants
- ▶ Conduite à tenir lors d'un échec de l'opération de vérification



- ▶ L'accès à l'outil métier permettant d'appeler le téléservice INSi nécessite une identification locale ou nationale pour toute personne physique ou morale conforme au moyen d'identification mis en œuvre pour accéder à des services numériques dits sensibles.
- ▶ Pour rappel, le référentiel d'identification électronique des personnes physiques précise que sont notamment autorisés pour ces services les moyens d'identification électronique suivants :
 - e-CPS / Pro Santé Connect ;
 - la carte CPx nominative ;
 - les moyens de niveau de garantie eIDAS « substantiel » ou « élevé » par l'ANSSI et associés à un identifiant électronique des personnes physiques acteurs de santé.



Préparation d'un support

Quel support documentaire ?

Une présentation synthétique et intelligible qui sera revue par le représentant du responsable de référencement de l'INS*.

Quel contenu ?

- ▶ Un récapitulatif des différents logiciels qui feront appel à INSi ou vers lesquels l'INS sera propagée.
- ▶ Pour chacun des traitements impliquant l'appel à INSi, un rappel :
 - des modalités d'identification électronique,
 - des habilitations et des processus de revue de celles-ci,
 - de la durée de conservation des traces (appels à INSi et accès aux identités), sachant que celles-ci doivent être conservées pendant au moins 6 mois.
- ▶ Les trois risques principaux identifiés vis à vis de l'appel à INSi dans le cadre du référencement des données de santé avec l'INS, leur vraisemblance, gravité et les mesures mises en œuvre pour réduire le risque.
- ▶ Les modalités de supervision mis en œuvre pour détecter les anomalies et un accès indésirable aux données d'identité.
- ▶ La procédure à suivre en cas de suspicion de violation des données.

* Le responsable de référencement est l'acteur de santé qui procède au référencement de ses données de santé avec l'INS.



Commission d'auto-homologation

Quand doit avoir lieu la commission d'auto-homologation ?

Préalablement ou dans les deux mois qui suivent la mise en service de l'appel à INSi via un certificat logiciel.

Qui doit y participer ?

- ▶ Le représentant du responsable du référencement (directeur de la structure ou son représentant habilité) ;
- ▶ le référent RGPD / DPO ;
- ▶ le référent métier identitovigilance ;
- ▶ la direction des systèmes d'information ;
- ▶ la direction de la sécurité ;
- ▶ l'éditeur de la solution.

Qui peut y participer ?

- ▶ Le référent qualité ;
- ▶ les représentants des patients.



PV de commission et registre RGPD

Que faut-il faire suite à la commission ?

Le responsable du référencement doit signer le PV de la commission d'auto-homologation avec la mention :

le service est homologué pour [nombre] mois, [avec les (éventuelles) réserves suivantes : [réserves]]”.

La durée sera à l'appréciation du responsable du référencement qui pourra utilement prononcer une homologation courte si certaines réserves nécessitent de refaire un point à une brève échéance. Un rappel calendaire sera utilement programmé peu avant l'expiration pour organiser une nouvelle homologation.

Le registre de traitement RGPD doit-il évoluer ?

Le PV de la commission (avec le support documentaire en annexe) doit être ajouté dans le registre RGPD dans une catégorie spécifique au référencement de l'INS.



Organisation et identitovigilance



Système d'information



« L'INS en quelques mots »

Pour découvrir **les notions de base** sur l'INS / IV, consultez [le support](#) et [la vidéo](#) dédiée



Check-list des actions à réaliser

Pour avoir [une vue macro](#) des actions à mener par une structure



Webinaire structures

Consultez les **replay** des webinaires structures (sanitaires et médico-sociales)

Les vidéos témoignages de structures ayant déployé l'INS



[Prenez connaissance](#) des retours, bonnes pratiques et points de vigilance partagés par des structures ayant déployé l'INS



Questionnaire d'autoévaluation

Pour réaliser un **état des lieux** de la structure en matière d'identitovigilance, d'organisation et de SI, et obtenir un **plan d'actions personnalisé** (existe en version [sanitaire](#), [EHPAD](#) et [ESMS PH](#))

« L'INS dans le parcours de soins de l'utilisateur »



[Découvrez](#) comment l'INS va s'insérer dans **votre quotidien**



Liste des référents régionaux identitovigilance

Contactez vos [référents régionaux](#) pour toute question sur l'identitovigilance et l'INS



Fiches pratiques INS / IV – 3RIV

Appuyez-vous sur les [fiches](#) produites par le 3RIV pour **sensibiliser et communiquer** sur l'INS et l'identitovigilance



Scénarios de tests métier

Pour s'assurer que les logiciels respectent [les règles du guide d'implémentation INS et du RNIV](#)



Logiciels autorisés CNDA Logiciels référencés Ségur

Consultez [la liste](#) des logiciels autorisés par le CNDA

Consultez [la liste](#) des logiciels référencés dans le cadre du Ségur



Procédure pour la commande de cartes CPx

Pour aider les structures dans [la commande](#) des cartes CPx auprès de l'ANS



Procédure pour la commande de certificats serveurs

Pour aider les structures à commander des certificats serveurs auprès de l'ANS (*procédure spécifique selon que l'acteur soit [une structure sanitaire et médico-sociale](#), [une structure libérale](#) ou [un laboratoire de biologie médicale](#)*)

Procédure d'auto-homologation

[Démarche](#) à réaliser obligatoirement par les structures ayant fait le choix d'utiliser des certificats serveurs



Indicateurs d'usage INSi

Les [indicateurs d'usage](#) du téléservice INSi sur le site du GIE SESAM-Vitale

Annexe 1 | La documentation à la disposition des structures pour communiquer sur l'INS



Le kit de communication

- Trois affiches à destination des patients / usagers
- Le logo INS
- Un dépliant à destination des usagers
- Un dépliant à destination des professionnels libéraux

[A télécharger ici](#)

Cherchez l'erreur.

L'utilisation de votre identité nationale de Santé (INS) permet d'éviter les erreurs ou la création de plusieurs dossiers vous concernant. Afin de valider cette identité, les professionnels participant à votre prise en charge vous demanderont votre pièce d'identité, au moins une fois.

Pas de doute possible.

Votre Identité Nationale de Santé (INS) est unique. Elle est composée de clés liées à l'identité et à des données. Elle permet de faciliter le partage de vos données de santé en toute sécurité entre les professionnels qui participent à votre prise en charge. Afin de valider cette identité, ces derniers vous demanderont votre pièce d'identité, au moins une fois.

Parcours sécurisé.

L'Identité Nationale de Santé (INS) suit chaque usager tout au long de son parcours de santé. Elle facilite et sécurise le partage des données entre les professionnels qui participent à sa prise en charge. Afin de valider cette identité, ces derniers vous demanderont votre pièce d'identité, au moins une fois.

Identité Nationale de Santé (INS):
un atout permettant aux professionnels de mieux partager les données de santé, en toute sécurité.

Qu'est-ce que l'INS ?

L'INS est une identité de référence, partagée par tous les acteurs de santé, permettant au réajustement fluide des données de santé. Elle comporte 5 traits ou marqueurs unique pour chaque patient (à sa) le numéro de sécurité sociale est généralement partagé entre plusieurs membres d'une famille, qui correspondent au numéro d'inscription au répertoire (MIR) de la personne, de son numéro d'identification d'attente (NEA).

Quelle utilité dans mon exercice professionnel ?

En plus de l'identité en termes d'interopérabilité et d'interopérabilité, l'INS est un autre moyen de vous faire gagner du temps. Par exemple, en facilitant, voire évitant :

- Rattacher directement un document reçu au dossier à son dossier médical, sans avoir de vous décharger de classement que vous, ou votre secrétaire, effectuiez auparavant.
- Créer directement une nouvelle identité dans votre logiciel, sans devoir saisir manuellement tous les traits et sans attendre le retour à l'envoi.
- Maintenir la qualité de la base des patients, en détectant plus tôt des doublons potentiels et sans avoir la tâche fastidieuse que vous représente la fusion de deux dossiers.
- Remplacer ou corriger facilement le dossier médical partagé (DMP), en limitant les risques.
- Échanger données par messagerie sécurisée avec vos patients au travers de l'application, sans avoir à saisir manuellement le plus utiliser certaines boîtes de messagerie non sécurisées.

Pas de doute possible

L'INS permet d'améliorer la qualité et la sécurité des soins en limitant le risque de doublons (deux dossiers pour un même patient) et de collisions (deux patients dans le même dossier), souvent parties d'une origine et d'endossements indépendants.

Comment puis-je passer à l'INS ?

- Contactez votre éditeur pour savoir quand et comment l'INS sera implémentée dans votre logiciel;
- Informez votre patientèle en vous appuyant sur le kit de communication (visuels "Cherchez l'erreur", "Pas de doute possible", parcours sécurisé) à placer, par exemple, dans votre salle d'attente;
- Consultez le « FAQ INS secteur libéral » sur le lien mentionné en bas de la page pour en savoir plus.

L'INS au quotidien

Pour pouvoir être utilisée et transmise, l'INS doit être qualifiée, au moins une fois – ce qui n'empêche pas des vérifications ultérieures. Pour ce faire, il convient de valider l'identité sur la base d'une pièce d'identité, ainsi que d'appeler la téléboîte depuis votre logiciel de gestion, à partir de la carte vitale ou d'une recherche par traits d'identité.

Ces tâches peuvent éventuellement être réalisées par votre secrétaire. Elles seront simplifiées lors de l'arrivée de la future application carte vitale.

<https://securite.gouv.fr/identite-nationale-de-santé/professionnel-de-santé>

Identité Nationale de Santé

Bien identifié, bien soigné-e !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, vous disposez d'une identité nationale officielle, appelée identité nationale de santé (INS) qui vous est unique et qui est utilisée par tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge. Vous trouvez votre identité nationale de santé sur les différents documents remis lors de votre parcours de santé, ainsi que dans votre futur espace numérique de santé.

Votre INS

Vous choisissez l'INS. Vous validez l'identité. Vous validez l'identité.

Présentez votre pièce d'identité

Afin de valider votre INS, les professionnels qui vous prennent en charge vous demanderont votre pièce d'identité. Cette dernière sera utilisée pour valider votre identité et pour valider votre identité.

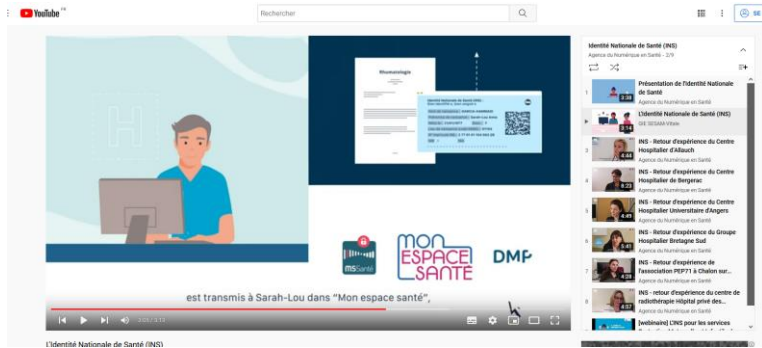
Vous souhaitez en savoir plus sur l'INS ?

Consultez le **Faite Nos Questions usagers** sur le site de l'Agence de Numérique de Santé.

securite.gouv.fr

Plays list INS - ANS

- [Retour d'expérience et vidéo](#)



Plays list N-IDV



- [Retour d'expérience et webinaire](#)



Page ANS INS

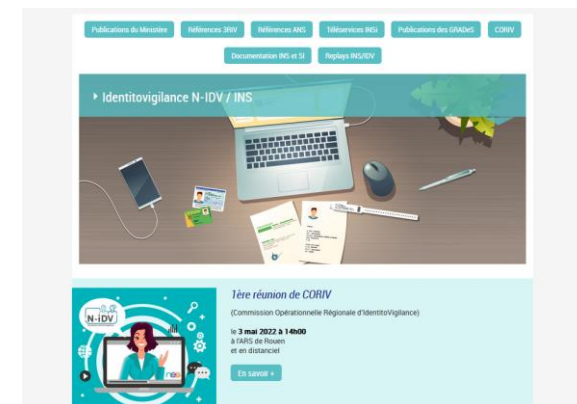
- [Kit de communication](#)



Retrouvez dans votre espace dédié les informations vous concernant

Page Identitovigilance N-IDV

- [Site nes](#)



- Fiche Gestion stockage des pièces d'identité
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fip_06_gestion_copie_piece_identite_v1_vdgos.pdf
- Le listing des codes géographiques INSEE historisés
<https://www.insee.fr/fr/information/2560452>
- [FIP 15](#) conduite à tenir en cas d'incohérences lors de la recherche de l'INS
- [FIP 01](#) Recueil des identités des usagers étrangers et [FIP 01 bis](#) identifications des usagers ukrainiens
 - Caractère cyrillique
- [FIP 02](#) difficulté d'identification des documents français
- [FIP 11](#) Libeller la clause de confiance relative à l'identification entre une structure de santé et un prestataire de service